

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2018**

Présents : MMES. MIJAT Martine, REY Nathalie, PEYRARD Emilie, VIVIANI Marie-Agnès, MMS. MICHAUD Patrick, LARUE Fabien, VIODRIN Jérôme, BUCHET Philippe, VALETTE Jean-Louis.

Absents : AUCOURT Sylvie, REBERGUE Sophie (pouvoir à Martine MIJAT), SARNIN Patricia, LANOE Joël, CHARPILLENNE Patrice, RAMILLON Thierry.

Secrétaire de séance : LARUE Fabien

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine MIJAT, Maire. Après lecture de la réunion précédente, une remarque est faite sur le compte rendu quant aux horaires de la garderie. Celui-ci sera modifié afin de faire apparaître 7h15 au lieu de 7h30.  
Le Conseil Municipal a ensuite examiné les points suivants :

### **1/ Jurée d'assises :**

Madame le Maire explique que la commune de Mars a été tirée au sort pour sélectionner 3 jurés d'assises pour l'année 2019.

Les personnes tirées au sort sont :

- Chantal Genevieve ALIX (Ep KINZIGER)
- Patrick BERNAUD
- Celine Bernadette Yvette LORIOD (Ep THEVENET)

### **2/ Convention association cantine/garderie**

Jérôme VIODRIN, fait savoir au Conseil Municipal qu'une nouvelle convention pour la cantine et la garderie a été établie. La convention valable jusqu'ici autorisait l'association à gérer la cantine mais pas la garderie, aussi, il fallait régulariser la situation.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.*

### **3/ Consultation des entreprises : programme voirie 2018**

Patrick MICHAUD, 1<sup>er</sup> adjoint, expose au Conseil Municipal que nous allons prochainement recevoir la notification d'accord de subvention pour un montant de 14 069€.

Les travaux concernés sont :

- Chemin de la Cote (220ml)
- Chemin de la Croix des Crots (215ml)
- Chemin de Villeret (440ml)

Comme chaque année, nous allons consulter les entreprises Eiffage, Thivend, Pontille, Eurovia et Colas. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 20 juillet à 12h.

### **4/ Urbanisme : Parcelle constructible communal**

Fabien LARUE, 2<sup>ème</sup> adjoint, explique que la commune est propriétaire de la parcelle communale A 1327 d'une superficie de 3 714m<sup>2</sup> située au sud du bourg en surplomb de la RD66.

Cette parcelle fait l'objet d'une Orientation Programmée d'Aménagement (OAP) de notre PLU nous oblige à vendre cette parcelle pour la construction de 5 logements minimum (logement individuel ou individuels groupés).

Actuellement, seule 1 partie de la parcelle est viabilisée. Pour en réaliser la vente il faut établir une division parcellaire, le Conseil décide de faire appel à un bureau d'étude afin de proposer un aménagement cohérent.

Nous allons donc demander des devis, entre autre, au bureau d'étude « Réalité ».

#### **5/ Photocopieur : Vente de l'ancien et contrat de location pour un nouveau**

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir le remplacement du photocopieur de la Mairie. En effet, celui-ci a été acquis en juin 2010, et la société IMAGE LASER COULEUR nous conseil de le changer afin de bénéficier d'une réduction sur le tarif des photocopies.

La Mairie de Boyer souhaitant changer leur photocopieur, nous leur avons proposé le notre. Cette proposition a été validée par le Conseil Municipal de Boyer par délibération du 13 juin 2018 pour un montant de 800€.

Pour le remplacement de ce photocopieur, l'entreprise IMAGE LASER COULEUR nous propose un contrat de location sur 5 ans avec un loyer trimestriel de 125€ HT.

Cette réduction pourra générer une économie de 943€ HT par an pour la commune. (D'après le chiffrage de l'entreprise)

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente et l'achat d'un photocopieur et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.***

#### **6/ Paiement cotisation groupement départemental de lutte contre les rats musqués**

Madame le Maire informe que le groupement départemental de lutte contre les rats musqués indemnise les piégeurs dès lors que la commune s'est acquittée de la participation au groupement de lutte.

Pour information, l'évolution du nombre de captures dans la Loire a nettement augmentée ces dernières années et plus particulièrement pour les ragondins. En 2010, 3 805 ragondins ont été capturés contre 10 053 en 2016.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter le versement de cette cotisation annuelle à partir de l'année 2018.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de cette cotisation et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.***

#### **7/ Demande de subvention dans le cadre du COCA**

N'ayant pas encore eu le chiffrage, ce point sera reporté au prochain Conseil Municipal.

#### **8/ Questions diverses**

##### **- Ecole**

A la demande de l'inspection académique, une réunion a eu lieu le lundi 30 avril 2018 en présence du Maire de Cuinzier pour discuter du maintien de la 3<sup>ème</sup> classe de Mars.

Suite à cette réunion il a été convenu que la situation de ce maintien sera rediscutée fin juin au moment du réajustement de la carte scolaire.

M. Batailler, directeur académique, souhaite revoir les élus courant septembre 2018 pour envisager des pistes de réflexions (direction commune avec plusieurs écoles / Regroupement Pédagogique Intercommunal, etc...) pour pérenniser la 3<sup>ème</sup> classe à Mars.

Début juin, l'effectif prévisionnel pour la rentrée 2018 est passé de 59 élèves à 55 élèves, le maintien de la 3<sup>ème</sup> classe est donc compromis pour cette année.

L'équipe pédagogique ne souhaitant pas accueillir les enfants de deux ans à deux postes, nous allons rencontrer les familles concernées afin d'avoir leur point de vue et connaître leurs opinions. Notre souhait étant de ne pas surcharger une classe au détriment de l'éducation, mais de ne pas

non plus refuser des enfants de 2 ans que les parents souhaitent scolariser : la crainte du Conseil étant de voir partir ces enfants et leur fratrie éventuelle vers d'autres écoles.

- **Micro crèche**

Une réunion est prévue le jeudi 19 juillet à 14h à la Mairie de Mars pour la présentation du projet par Mmes Viallon et Perroton avec la CAF, la PMI et des représentants de la communauté de communes.

Pour soutenir ce projet, la Mairie pourrait mettre à disposition la parcelle communale A 1155 d'une superficie de 752m<sup>2</sup> sur lequel serait construite une maison individuelle. Des promoteurs immobiliers ont déjà été contactés. Une partie sera financée par la CAF à hauteur de 7 500€ par agréments (soit 75 000€ correspondant à 10 agréments) ainsi que 12 000€ pour les équipements. Le reste serait à la charge des porteurs du projet.

- **Point sur les travaux de l'épicerie, la salle des fêtes et le Pont de la Theylyre**

**Epicerie** : La vitrine réfrigérée a été livrée. L'inauguration aura lieu le 8 juillet à 11h.

**Salle des fêtes** : Les seuils d'entrées pour l'accessibilité ont été réalisés. La reprise d'une partie du crépi va être réalisée prochainement.

**Pont de la Theylyre** : Suite à un accident de la circulation, le pont a été endommagé. Les travaux de réfection viennent de se terminer, tout a été pris en charge par l'assurance de l'administré.

- **Point sur la restructuration des bâtiments communaux**

Présentation des nouveaux plans avec prise en compte de certaines demandes d'aménagement. Nous sommes toujours dans l'attente du chiffrage.

- **Désignation d'un référent pour la convention territoriale globale**

Suite à la signature de la convention territoriale globale entre la CAF et la communauté de communes, chaque commune doit désigner un référent pour suivre l'avancement de la convention. Par la suite, un référent devra être désigné par fiche d'action. Madame le Maire s'est déjà portée volontaire pour être référent sur la fiche action « portage de repas à domicile ». C'est aussi elle qui sera référent pour la convention territoriale globale.

- **Point sur les différentes subventions (Eglise, salle des fêtes, opération cocon, Skoda)**

**Eglise** : Nous allons prochainement recevoir le versement des 17 811€ pour les travaux de protection des vitraux et zinguerie.

**Salle des fêtes** : Nous avons reçu le versement de la subvention de l'enveloppe parlementaire d'un montant de 3 069.42€.

**Opération cocon** : La subvention pour l'isolation des combles de la mairie, l'école et la salle des fêtes s'élève à 2 444.06€.

**Hugo Birth production** : La trésorerie nous a informé ce matin avoir reçu les 2 000€ promis suite au tournage de « Mission to Mars ». Ils seront mis sur le prochain P503.

- **Point sur l'adressage**

La commande a été passée auprès de KRÖMM Group en commun avec les communes de Maizilly et Briennon. Nous espérons recevoir les panneaux d'ici 6 semaines. Nous allons transmettre le dossier aux services de la préfecture (avec la délibération), ainsi qu'à la poste et au SIEL.

Ensuite un courrier avec les plaques des numéros seront distribués à chaque habitant. Nous aiderons les personnes qui seront dans l'incapacité d'installer leur plaque. L'étape d'après est d'envoyer un courrier aux services de secours, la poste, réseaux, télécom, gaz, ...

- **Bilan du SAGE sur la consommation énergétique des bâtiments communaux**

L'isolation des combles de l'école et de la salle des fêtes entraîne une diminution des consommations de - 25% pour l'école et la mairie et de -32% pour la salle des fêtes (pour rappel, le compteur électrique a également été changé pour en diminuer le coût d'abonnement).

En revanche une hausse de 44% a été remarquée à la salle des sports en partie expliqué par une occupation plus importante par rapport entre autre à l'équipe de Basket de St Denis de Cabanne.

L'éclairage public quant à lui se maintient.

Au vu de ce bilan, les techniciens du SAGE préconise de prévoir une visite à la salle des sports afin de vérifier les paramètres de chauffage. Ils peuvent accompagner la mairie dans le choix des systèmes de chauffages et d'isolation des bâtiments dans le cadre de la réhabilitation de l'école et de la mairie.

- **Constitution groupe de travail pour dissolution CCAS**

En vue de la dissolution du CCAS, Madame le Maire propose à 2 élus de rejoindre le groupe de travail. Nathalie REY et Philippe BUCHET se portent volontaire.

- **Déménagement de la carrière**

Suite à la vente de la maison Vadon, le déménagement de la carrière a été effectué.

- **Bulletin Municipal**

Au vu du coût et du temps passé à faire le Bulletin Municipal, nous avons pensé rechercher des sponsors afin de financer l'impression en imprimerie. Nous allons envoyer des courriers à toute les entreprises/artisans avec qui nous avons travaillé depuis l'année dernière afin de leur demander, si un encart publicitaire dans notre bulletin les intéresse. Nous devons donc décider du montant demandé pour cet encart.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, fixe le montant demandé à 50€ l'encart publicitaire.*

- **Cimetière**

Nous avons fait faire un audit gratuit pour la gestion du cimetière. Nous sommes dans l'attente du retour de cet audit qui emmènera à un devis pour se mettre aux normes au niveau des documents.

Au niveau du désherbage, il avait été décidé de ne plus utiliser de produits phytosanitaires, une réflexion va être conduite soit pour utiliser de nouvelles molécules dites « bio » (issu du colza) soit un aménagement du sol plus compatible avec de nouveaux outils de désherbage. A ce jour au vu de l'état des allées du cimetière nous allons être obligés de repasser aux produits phytosanitaires encore autorisés pour l'instant (surtout pour l'ancien cimetière).

- **Dégât suite pluie lieu dit « Terre Fayard » à Maizilly.**

Nous avons reçu un mail d'un résident de Maizilly à Terre Fayard nous informant de problèmes d'inondations en limite de notre commune avec Maizilly suite aux fortes précipitations de la semaine précédente. Nous nous sommes rendus sur place pour vérifier si la voirie d'où ruisselait l'eau pluviale nous appartenait ou non. La propriété des personnes et l'endroit où a eu lieu les dégâts est bien sur Maizilly, mais une partie du chemin d'où provenait la pluie nous appartient. Le souhait de trouver une solution pérenne avec la commune de Maizilly a été émis afin d'effectuer des travaux pour que cette propriété ne soit plus inondée, nous avons contacté la commune voisine et jusque-là nous n'avons aucun retour.

Le prochain conseil aura lieu le 26 juillet 2018 à **20h00**